

## FLASH NEWS

**Le CFG se félicite de la publication de la norme**

**« Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Systèmes de drainage et de filtration - Dimensionnement et éléments de conception » (NF G38-061)**

**<https://norminfo.afnor.org/norme/nf-g38-061>**

**Paris, le 12 février 2018** – Le Comité Français des Géosynthétiques (CFG) marque son soutien aux actions de normalisation et se félicite de la publication de la norme NF G38-061, fruit du travail de révision mené par la commission de normalisation Géosynthétiques (BNTRA/CN GSY).

Devenue obsolète, la norme « Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Systèmes de drainage et de filtration - Dimensionnement et éléments de conception » datait de 1993, et devait intégrer les normes d'essais européennes et ISO en vigueur. Elle s'appuie sur les Recommandations pour l'emploi des géosynthétiques dans les systèmes de drainage et de filtration du CFG et a contribué à l'élaboration du guide relatif au dimensionnement des géosynthétiques (ISO/TR 18228).

*« Le CFG suit avec un très grand intérêt les travaux de la commission de normalisation. Nous tenons à remercier plus particulièrement Alain Hérault, Philippe Delmas et Agnès Joseph, qui ont activement contribué à la révision de cette norme, pour leur implication au sein du groupe de travail GSY de la commission de normalisation »* commente Nathalie Touze-Foltz, Présidente du CFG.

**Plus riche et plus didactique, la norme révisée est nourrie d'exemples détaillés et s'intéresse plus particulièrement à l'adaptation des règles de dimensionnement. Elle accorde une partie importante à la mise en œuvre.**

*« Ce travail de révision était indispensable. Les matériaux géosynthétiques ont beaucoup évolué et l'offre de solutions est large. Il était important que la norme intègre les différents types de produits avec leurs spécificités. Par ailleurs, les conditions des essais réalisés (comme pour la capacité de débit dans le plan) ne sont pas les mêmes en fonction de l'ouvrage lui-même et de la mise en œuvre du produit dans cet ouvrage. Le document révisé, proposé aujourd'hui, aide notamment à estimer les débits à évacuer pour des cas courants, ce qui est un vrai plus pour le professionnel. »*

ajoute Alain Hérault, responsable technique chez Low & Bonar et membre en charge de la révision de cette norme au sein de la commission de normalisation.

### **En bref : les principales nouveautés apportées par la révision de la norme NF G38-061**

- L'ancienne « permittivité » devient "perméabilité à l'eau normale (perpendiculaire) au plan du géosynthétique", qui supprime le rapport à l'épaisseur du géosynthétique.
- La « transmissivité » (relative à l'écoulement de l'eau dans le plan) - devient « capacité de débit dans le plan » traduisant plus clairement le débit réellement évacué par le produit.
- La partie « drainage » définit les relations entre les conditions d'utilisation d'un produit et certaines conditions spécifiques d'essais à requérir, et fournit la liste exhaustive des paramètres nécessaires au dimensionnement, autour des caractéristiques de l'ouvrage et de son exploitation.
- Les performances de capacité de débit dans le plan (drainage) sont désormais envisagées à court et long terme pour les hypothèses de calcul relatives à la charge hydraulique admissible selon que l'écoulement est gravitaire ou en charge.
- La nécessité de vérifier la tenue mécanique des produits lorsqu'ils sont soumis à la traction (cf. NF G 38067) est rappelée.

Précisons que le document propose 3 annexes :

- L'annexe A présente deux exemples de dimensionnement (géotextile en tranchée drainante et géotextile sous enrochement en protection contre l'érosion de berge)
- L'annexe B présente des ordres de grandeur pour la perméabilité des terrains et du taux de ruissellement
- L'annexe C présente des dimensionnements de dispositifs de drainage granulaires et géosynthétiques subhorizontaux, permettant de comparer les deux solutions au cas par cas (avantages sur les coûts de transport, les délais d'exécution, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles).

Rappelons que les normes sont élaborées par des commissions de normalisation, gérées par AFNOR et les Bureaux de normalisation des professions, qui rassemblent des représentants de toutes les parties intéressées (producteurs, utilisateurs, pouvoirs publics, associations, centres techniques, ...)

### **À propos du Comité Français des Géosynthétiques > [www.cfg.asso.fr](http://www.cfg.asso.fr)**

Le Comité Français des Géosynthétiques a été créé en 1977 pour faciliter la communication entre le monde de l'industrie (producteurs de géosynthétiques et/ou centres de recherches textiles) et le monde du génie civil (bureaux d'études, maîtres d'œuvre, centres de recherche en géotechnique, entreprises). Cette « société savante » rassemble les personnes physiques et morales intéressées au développement des géosynthétiques (géotextiles – géomembranes et produits apparentés) dans tous les domaines, notamment leur production et leur diffusion, la conception et l'étude des ouvrages.

Le CFG compte actuellement 155 membres, représentant tous les secteurs d'activités liés aux géotextiles, aux géomembranes et aux produits apparentés. Il a pour vocation de promouvoir les géosynthétiques et

leurs applications au service de la communauté des producteurs et utilisateurs de géosynthétiques français et francophones.

## CONTACTS PRESSE

---

### **Comité Français des Géosynthétiques**

Yves Durkheim – 1<sup>er</sup> Vice-Président

yves.durkheim@afitex.com

Tél : +33 2 37 18 01 60

### **Agence VP Communication**

Chrystelle Reganha - Attachée de Presse

creganha@vp-communication.com

Tél : +33 6 80 94 40 98